

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 3 octobre 2025

Publié le 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le jeudi 2 octobre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), , M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), , M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Secrétaire de séance : MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE)

D2025-41 - Acquisition d'une parcelle chemin de Ribaute à Toulouse qui servira de chemin de compensation pour le projet de construction de la nouvelle déchèterie - Approbation

Le Syndicat Mixte Decoset a acté dans son schéma stratégique une volonté d'optimiser la localisation de ses équipements afin d'avoir une couverture géographique complète et en cohérence avec les évolutions démographiques de son territoire. Afin notamment de mieux couvrir le Sud-Est Toulousain, la création d'une nouvelle déchèterie destinée aux particuliers est nécessaire. Il s'agira de la déchèterie de Ribaute qui sera localisée aux confins des quartiers Est de Toulouse en pleine croissance (comme le quartier de Montaudran), et des communes de Quint-Fonsegrives, Balma, Saint-Orens et à proximité de communes en fort développement comme Flourens et Lauzerville.

La déchèterie de Ribaute devra également remplacer la déchèterie des Cosmonautes, qui est localisée à 2 km de ce projet.

Le projet de construction est envisagé sur un terrain de 9.800 m², qui a fait l'objet d'un acte de cession signé le 28 août 2025 après approbation par le comité syndical du 28 mars 2025.

L'installation de cette nouvelle déchèterie nécessite de répondre aux exigences fixées par la réglementation en matière de compensation. Ainsi, Decoset a sollicité de la Mairie de Toulouse la cession d'une emprise foncière d'environ 4764m², à détacher de la parcelle 836AS59, chemin de Ribaute à Toulouse.

Après division de la parcelle 836AS59, en parcelles 836AS59a et 836AS59c, le service des domaines a estimé la parcelle 836AS59a à 66 696€.

Il est donc proposé au Comité syndical d'acquérir le terrain objet de la présente délibération au prix de 66 696€ HT.

Le Quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de DECOSET,

Vu la délibération n°9.6 du 20 juin 2025 par laquelle la Mairie de Toulouse autorise la vente de la parcelle à détacher de la parcelle 836AS56 chemin de Ribaute à Toulouse,

Vu l'avis des domaines du 13 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle mentionnée au prix de l'avis des domaines,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tous les actes utiles à cette opération,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires

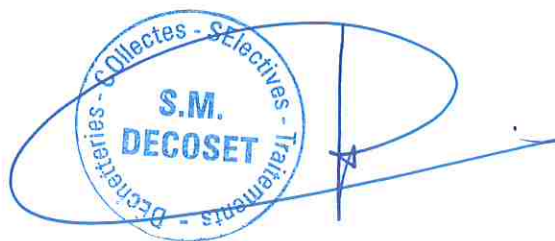
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

MME OUSMANE



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	4	1	5
Votants	4	1	5
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	8	1	9
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	8	1	9

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20251002-D2025-41-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025